

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2009

Le jeudi 5 novembre deux mil neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire.

Étaient présents : MM. CORITON, LEROY, CAPRON, BLONDEL, CHOLET, HITTNER, LEGROS, LOISEAU, Mmes SOUDAIS-MESSAGER, CIVES, BARROIS-VANNONI, DUTHIL, MALOT.

Absents excusés : M. DENISE (Donne pouvoir à M. LEROY), M. HEMARD (Donne pouvoir à M. LOISEAU), M. LOPERA (Donne pouvoir à M. CORITON), Mme PILLE (Donne pouvoir à Mme CIVES), M. PIZZAGALLI (Donne pouvoir à Mme DUTHIL).

Madame Denise DUTHIL a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 29 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

2009-11-05 – N°1 – Cession d'un bien immobilier – Maison Rolland

Vu l'article L.2241-1 in fine du Code Général des Collectivités Locales modifié par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 VII,

Vu la loi du 8 février 1995 modifiée par l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 article 3 XVI,

Vu l'article L.3221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les dispositions du titre VI du Code Civil relatif à la vente,

Considérant le bien immobilier sis à Caudebec-en-Caux, n°4 avenue Winston Churchill, propriété de la commune de Caudebec-en-Caux,

Considérant que les communes de plus de 2 000 habitants, notamment, sont tenues de solliciter l'avis de l'autorité compétente de l'Etat avant toute cession,

Considérant que l'avis de l'autorité compétente de l'Etat du 7 juillet 2009 estime la valeur vénale dudit bien à 416 000 €,

Considérant la demande d'achat formulée par la maison de retraite Maurice Collet, en vue d'un transfert d'une partie de ses locaux dans cette maison, située à proximité de l'établissement principal, dans la délibération de son conseil d'administration en date du 27 octobre 2009,

Considérant que dans l'attente de la prise de possession effective des locaux, cet établissement laissera la jouissance du bien au vendeur, à charge pour lui d'en assurer les frais d'entretien et charges courantes, et ceci jusqu'à la clôture de l'opération de réaménagement de Musée de la Marine de Seine et sa mise en service,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.

Il expose que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers par une commune de plus de 2000 habitants donne lieu à une délibération motivée du Conseil Municipal portant sur les conditions de vente et ses caractéristiques essentielles. Le Conseil Municipal délibère au vu de l'avis de l'autorité compétente de l'Etat.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Décider la cession de la propriété immobilière sise à Caudebec-en-Caux, cadastrée section AB n°329 et 330, moyennant 416 000 €, dans le respect des règles du droit civil régissant la cession immobilière et dans le respect des dispositions inhérentes à la qualité de personne publique du vendeur,

- L'autoriser à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- Fixer à 416 000 € la valeur vénale de la propriété cédée en vue de permettre le calcul du salaire de Monsieur le Conservateur des Hypothèques,
- D'inscrire la recette correspondante au compte 775.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que cette somme sera utilisée pour la rénovation du Musée de la Marine de Seine et que tant que la restructuration du Musée ne sera pas effectuée, la Ville continuera d'occuper les lieux. Une convention sera signée avec la maison de retraite.

2009-11-05 – N°2 – Aménagement du Quai Guilbaud – Tranche 1 – Entreprise CMB Lot 2 – Restitution de la retenue de garantie

Par délibération du 20 décembre 2005 ont été dévolus les travaux de réalisation de l'aménagement du Quai Guilbaud – tranche 1. L'offre de l'entreprise CMB, de Bourneville (27 500) a été retenue pour un montant hors taxes de 95 338 €.

Conformément aux dispositions de l'article 4.04 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, une retenue de garantie de 5% a été exercée sur les acomptes par le comptable public, pour un montant total de 5 846,08 € TTC.

Considérant les malfaçons constatées à de nombreuses reprises lors du chantier, qui a d'ailleurs été réceptionné en juillet 2006 avec réserves pour ce lot, la retenue de garantie a été reversée par le trésor public à la Ville de Caudebec-en-Caux.

Finalement, après de très nombreux contacts écrits et verbaux, les reprises de malfaçons ont été réceptionnées le 15 juin 2009.

Il est dorénavant possible de reverser à l'entreprise CMB la retenue de garantie.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Décider le reversement à l'entreprise CMB de Bourneville le montant de la retenue de garantie,
- L'autoriser à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- D'inscrire la dépense correspondante au compte 673.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

2009-11-05 – N°3 – Changement des menuiseries de l'école Les Tourterelles et de la restauration scolaire – Emprunt

En juin dernier a été commandé à l'entreprise Mongrenier de Pont Audemer le changement de l'ensemble des menuiseries de l'école des Tourterelles et de la restauration scolaire, pour un montant hors taxes de 121 832 €.

Etant donné les subventions octroyées par le Département de la Seine-Maritime (24 366 €) et la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine (6092 €), il demeure à la charge de la Ville de Caudebec-en-Caux la somme de 91 374 €, hors taxes.

Pour faire face à cette dépense, compte tenu de la durabilité de cet investissement et du manque de disponibilités budgétaires, il s'avère indispensable de procéder à un emprunt financier.

Plusieurs établissements ont été contactés, et l'offre la plus intéressante est celle présentée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Normandie Seine, détaillée ainsi qu'il suit :

Montant emprunté : 80 000 €

Type de prêt : Librélan EURIBOR à 3 mois (360 / 360), capital constant, cotation au 28/10/2009 à 0.724%

Majoration du taux : 0.40%

Durée de remboursement : 10 ans

Il est précisé que les modalités d'octroi de ce prêt sont révisables.

A l'issue de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à :

- Contracter un emprunt de 80 000 € remboursable sur 10 ans ainsi que décrit ci-dessus, avec échéance annuelle, pour financer les travaux de changement de l'ensemble des menuiseries de l'école des Tourterelles et de la restauration scolaire,
- Signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

2009-11-05 – N°4 – Vacance de poste – Attaché de conservation du patrimoine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le poste d'attaché de conservation du patrimoine, crée le 29 mars 2007, est vacant depuis le 1^{er} octobre 2009.

A l'appui de cette délibération, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à conclure un contrat de 3 mois, renouvelable dans la limite d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2009.

Il propose que la rémunération de ce contrat soit basée sur le 1^{er} échelon du grade d'attaché de conservation du patrimoine, soit l'indice brut 379, majoré 349, auquel s'ajouteront les suppléments et indemnités en vigueur.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2009.

Le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

2009-11-05 – N°5 – Recensement 2010 – Nomination du coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et rémunération des agents enquêteurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune doit organiser, début 2010, les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement, de fixer les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs et leur participation aux réunions préparatoires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Désigner Madame Sylvie VOISIN comme coordonnateur de l'enquête de recensement,
- Fixer à 5 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité,
- Rémunérer chaque réunion à 22,05 € (montant brut),
- Fixer les taux de vacation attribuables aux agents recenseurs à 0,53 € par feuille de logement remplie et à 1,05 € par bulletin individuel rempli.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Il ajoute que l'opération de recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.

Madame Corinne BARROIS-VANNONI demande si un article sur le recensement va paraître dans le prochain Caudebec Echos.

Monsieur le Maire lui répond qu'un article sera consacré au recensement.

Il ajoute que la Ville doit désormais procéder au recrutement d'agents recenseurs ; les personnes à la recherche d'un emploi qui pourraient correspondre au profil recherché doivent faire acte de candidature (personnes discrètes, sérieuses, de confiance) ; Les agents recenseurs disposeront d'une carte tricolore.

2009-11-05 – N°6 – Ecole Maternelle Les Tourterelles – Frais de scolarité enfants de Villequier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, conformément à l'accord intercommunal, validé le 10 juillet 2009, concernant la scolarisation des enfants d'âge préélémentaire de Villequier à l'école maternelle « Les Tourterelles » de Caudebec-en-Caux, la commune de Villequier s'est engagée à régler les frais de scolarité pour les enfants de Villequier et ce jusqu'à leur entrée au C.P.

Monsieur le Maire informe ses collègues que, pour l'année scolaire 2009/2010, le coût par élève de Maternelle s'élève à 1 158 €. A ce jour, 11 enfants de la commune de Villequier sont inscrits à l'école Maternelle de Caudebec-en-Caux (effectif au 01/10/2009).

Concernant l'année scolaire 2009/2010, Monsieur le Maire propose d'établir un titre de paiement de 12 738 € à régler par la Commune de Villequier.

Le montant des frais de scolarité sera réactualisé lors de chaque nouvelle année scolaire.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de procéder à l'établissement du titre de paiement correspondant durant toute la validité de l'accord intercommunal liant les communes de Caudebec-en-Caux et Villequier.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à l'établissement du titre de paiement.

Monsieur le Maire ajoute que les frais de transport en bus entre Villequier et Caudebec-en-Caux sont à la charge de Villequier.

2009-11-05 – N°7 – Bibliothèque municipale – Modification de régie

Vu la délibération en date du 27 novembre 1986, instituant une régie de recettes pour la Bibliothèque,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la régie de la Bibliothèque pour l'encaissement des cotisations « adhérents »,

Monsieur Yves LEROY propose au Conseil Municipal de modifier l'article 8 de la décision du Conseil Municipal, en date du 27 novembre 1986, comme suit :

« Article 8 :

Les recouvrements des produits seront effectués contre délivrance d'un reçu P.1.R.Z. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la modification de l'article 8 de la décision du Conseil Municipal du 27 novembre 1986.

Monsieur Yves LEROY rappelle que l'adhésion à la bibliothèque revient à 2 € par an. Auparavant, le principe d'adhésion à vie était utilisé ; ce principe n'était pas dynamique et donnait l'illusion d'avoir beaucoup de lecteurs.

Monsieur Luc HITTLER demande si les autres Communes fonctionnent de la même façon.

Monsieur Yves LEROY lui répond que chaque Commune procède différemment. Il ajoute que le renouvellement du fonds de livres est en cours afin de répondre à la demande ; les prêts de livres sont en augmentation.

Suite à une question de Monsieur Ludovic LEGROS, Monsieur Yves LEROY informe le Conseil Municipal que tout personne peut consulter le blog de la bibliothèque, le pass Internet fonctionne bien, et un article paraîtra sur le Caudebec Echos. Il est également prévu de créer une ludothèque (jeux éducatifs et de société) pour les enfants.

2009-11-05 – N°8 – Cinéma Le Paris – Cinéma de Noël pour les enfants du canton

La Ville organise tous les ans le cinéma de Noël pour les enfants scolarisés sur le canton de Caudebec-en-Caux.

Monsieur Yves LEROY propose d'adopter :

- Un tarif préférentiel pour les enfants du canton (hors Caudebec-en-Caux), à savoir 2,50 € par enfant.
Monsieur Yves LEROY précise que ce prix de 2,50 € est le tarif minimum que le Centre National Cinématographique (C.N.C.) autorise à adopter pour des entrées de cinéma.
- La gratuité pour les enfants scolarisés à Caudebec-en-Caux.

Monsieur Yves LEROY demande au Conseil Municipal d'approuver ce nouveau tarif applicable pour le cinéma de Noël 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création de ce nouveau tarif.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2009-11-05 – Arrêté de subvention

Monsieur le Maire cite la subvention octroyée récemment à la Ville de Caudebec-en-Caux :

- Par le Département de Seine-Maritime :
 - Constructions et travaux dans les établissements scolaires du 1^{er} degré – Maternelle
« Les Tourterelles » rénovation des menuiseries extérieures : 30 524 €.

2009-11-05 – Urbanisme

En application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales lui donnant délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des documents signés récemment :

Renonciation au droit de préemption urbain :

- FEUILLOLAY – 170 000 €
- LEGOT / LEPREVOST – 192 000 €

2009-11-05 – Projet « BIG-MAT »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'Habitat 76 a émis un avis favorable au financement de l'étude urbaine sur cette zone. Il ajoute qu'un courrier a été envoyé au Président de Communauté de Communes Caux Vallée de Seine pour une demande de participation au financement.

Monsieur le Maire regrette que la Ville n'ait pas eu de nouvelles du promoteur initialement prévu.

2009-11-05 – Collège Victor Hugo

Monsieur le Maire évoque le projet de rénovation du Collège et précise que l'appel d'offres a été fructueux. La première réunion dite « réunion zéro » aura lieu le jeudi 10 décembre 2009 ; tous les intervenants seront convoqués.

2009-11-05 – Rénovation gymnase et vestiaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les architectes demandent massivement le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement du gymnase et des vestiaires.

2009-11-05 – Véloroute du Collège / Villequier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique a eu lieu récemment concernant la véloroute. Les travaux devraient débiter à la fin de l'année 2010 ; les travaux d'éclairage public auront lieu dans un second temps.

2009-11-05 – Elections régionales 2010

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prochaines élections régionales auront lieu le dimanche 14 mars 2010 et en cas de second tour, le dimanche 21 mars 2010.

2009-11-05 – Remerciements

Monsieur le Maire remercie Monsieur SAUSSAY pour le don de la carte topographique de la Ville de Caudebec-en-Caux datant de 1942 qu'il a eu la gentillesse de faire à la Ville.

Il remercie également Monsieur FREULARD d'avoir rendu à la Ville des photos et négatifs de Caudebec-en-Caux.

2009-11-05 – Syndicat Départemental d'Energie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le Président et le Directeur du Syndicat Départemental d'Energie afin de se renseigner sur les possibilités d'une collaboration. Celle-ci permettrait à la Ville d'avoir une plus grande marge de manœuvre et de récupérer certaines taxes. Ce projet est en cours d'étude.

Monsieur le Maire ajoute qu'il reviendra sur ce sujet lors d'un prochain Conseil Municipal.

2009-11-05 – Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon l'information du syndicat d'eau, l'assainissement collectif, sente des pêcheurs et à Rétival, devrait être installé en 2010. Des sondages ont été effectués.

2009-11-05 – NOZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a récemment rencontré des Caudebecquais à la recherche d'un emploi en présence du Directeur de la société NOZ à Pont-Audemer. Sept ou huit candidats correspondraient aux profils recherchés.

2009-11-05 – Etude sur la libre circulation piscicole

Monsieur le Maire annonce qu'une consultation a été lancée par le Syndicat des Bassins Versants Caux Seine relative à l'étude sur la libre circulation piscicole.

2009-11-05- Logéal Immobilière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer, en présence de Madame Céline CIVIS, le vendredi 6 novembre 2009 les représentants de Logéal Immobilière concernant la rénovation de la résidence des Oiseaux.

2009-11-05 – Document unique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'élaboration du document unique se poursuit. Des visites sur le terrain ont d'ores et déjà été effectuées.

Monsieur Yves LEROY rappelle que l'élaboration de ce document aurait dû être réalisé en 2002.

2009-11-05 – Circulation des camions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va rencontrer Monsieur Jean-Christophe BOUVIER, Directeur de Cabinet du Préfet de Haute-Normandie, le mercredi 18 novembre 2009 à 10 heures. Il abordera la circulation des camions dans Caudebec-en-Caux.

2009-11-05 – Site Internet de la Ville

Suite à une question de Monsieur Luc HITTLER, Monsieur le Maire précise que le site Internet initialement prévu ne pourra pas être mis en ligne celui-ci ne correspondant pas aux exigences techniques demandées. Par conséquent, un autre site Internet est en cours de construction par un prestataire extérieur.

2009-11-05 – Panneau d'affichage communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des panneaux pour l'affichage communal ont été installés dans les quartiers de l'Europe et de la Vignette par la MJC de Duclair.

2009-11-05 – Recrutement d'un CAE à la Vie Locale

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un agent en CAE va être prochainement recruté à la Vie Locale. Ses tâches seront entre autres : mise sous plis, saisie des courriers, affichage municipal...

2009-11-05 – Caudebec Echos

Monsieur le Maire rappelle que le prochain Caudebec Echos devrait être terminé pour la fin de semaine 46. La distribution sera faite par les Elus.

La séance est levée à 21 heures 50.

B. CORITON
C. CIVES
E. BLONDEL
L. HITTLER
B. MALOT

Y. LEROY
C. CAPRON
R. CHOLET
L. LEGROS

P. SOUDAIS-MESSAGER
C. BARROIS-VANNONI
D. DUTHIL
R. LOISEAU